

RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS DES JARDINS ET BALCONS FLEURIS

1. Objet concours

Le concours PHOTOS a pour objet de récompenser les actions menées par les particuliers, en faveur de l'embellissement et du fleurissement des jardins, balcons, fenêtres fleuries de la ville du LHERM.

2. Les catégories du concours

- Façades : balcons, terrasses, murettes,
- Jardins

3. Inscriptions

Une seule inscription par foyer et par catégorie est admise.

Les inscriptions enregistrées au guichet d'accueil de la commune par téléphone, mail ou courrier.

L'inscription est gratuite et entraîne acceptation de la publication et de l'affichage des photos.

Ne peuvent concourir : les professionnels de l'horticulture, ainsi que les élus municipaux.

4. Organisation

Chaque participant proposera au plus tard **LE 31 MAI 2021** trois photos par mail à l'adresse mail suivante : accueil@mairie-lherm.fr.

Celles-ci devront être accompagnées du :

- NOM
- Prénom
- Adresse
- Adresse du jardin
- Coordonnées téléphoniques

Il y a possibilité de faire faire la photo par un membre de la collectivité en appelant Mme BOYÉ au 06.76.34.76.93.

5. Le jury et la notation

Le jury est composé d'élus et d'habitants de la Ville sollicités par le Maire, ou l'adjoint concerné, et si possible d'un technicien du Service Espaces Verts de la Ville.

Le jury a pour mission de désigner, dans les deux catégories définies ci-dessus, les lauréats parmi les candidats inscrits. Le jury se détermine en tenant compte :

- Impression d'ensemble,
- Créativité,
- Harmonie.
- Entretien.

Chaque critère est noté sur 10 points, la meilleure note étant 10.

Une grille de note est établie, c'est le nombre total des points obtenus par chaque candidat qui détermine l'ordre de classement.

6. Remise des prix

La remise des prix se fera courant Juin 2021, en fonction de la situation sanitaire. La date exacte sera communiquée sur les réseaux sociaux de la commune et PanneauPocket.